

Édito :

« EN MÊME TEMPS »

Réformer l'ISF pour en exonérer les plus riches des contribuables qui y sont assujettis, diminuer la taxation des revenus boursiers et « en même temps » baisser les APL, procéder dans les ministères à 4,5 milliards de coupes budgétaires pour 2017, 10 milliards pour 2018. Pour les fonctionnaires geler le point d'indice, rétablir le jour de carence, remettre éventuellement en cause les accords PPCR.

Vouloir surmonter le chômage de masse et la pauvreté et « en même temps » favoriser les licenciements et affaiblir les garanties des salariés au travers d'une nouvelle loi travail.

Promettre l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés et « en même temps » la renvoyer à plus tard alors que la hausse de la CSG sera effective au premier janvier 2018, sans compensation pour les retraités, sans que rien ne soit dit d'une éventuelle compensation pour les fonctionnaires.

Prétendre faire de la politique autrement et « en même temps » gouverner par ordonnances, caporaliser sa majorité parlementaire et concentrer le pouvoir à l'Élysée.

S'engager pour l'inclusion en milieu scolaire des enfants en situation de handicap et « en même temps » supprimer au cœur de l'été 20 000 contrats aidés.

Assouplir la réforme du collège et « en même temps » n'accorder aucun crédit pour que cela se concrétise vraiment à cette rentrée et accroître davantage encore l'autonomie concurrentielle des établissements.

Annoncer une réforme du bac et « en même temps » préparer les esprits à une sélection à l'entrée dans le supérieur.

Le vrai visage (dont nous ne doutions pas) de la politique qu'entend mener E. Macron se révèle : une politique résolument libérale à la faveur des plus aisés (46% des mesures fiscales envisagées profiteraient aux 10% des plus riches selon l'OFCE), conduite avec l'obsession de la réduction des dépenses sociales et publiques.

Ces choix sont-ils majoritairement portés par les Français ? À en croire la faible adhésion de ses électeurs du premier tour (24%) au programme d'E. Macron et l'abstention record aux législatives, non !

Doit-on, dès lors, se résigner à voir le rouleau compresseur libéral emporter notre modèle social, pour de bon, sur son passage ? C'est non pour le SNES et la FSU, et c'est déterminés que nous porterons une opposition résolue à ces projets. La responsabilité du mouvement syndical, à nouveau, est immense. Le SNES et la FSU travaillent à la construction d'une unité syndicale la plus large possible pour s'opposer aux attaques majeures portées contre la Fonction Publique. Aux salariés, aux privés d'emplois et aux fonctionnaires de s'engager dans la contestation des orientations du Président Macron, chacun en responsabilité dans son secteur, pour construire un front commun qui permette d'imposer d'autres choix. Le SNES et la FSU appellent d'ores et déjà à participer aux mobilisations du 12 septembre contre les ordonnances sur le code du travail dans la continuité de la lutte contre la loi El Khomri. Que chacun se rappelle que l'hyperprésident Sarkozy, au programme économique presque aussi libéral, fut contraint de composer avec la réalité du mouvement social. Le fatalisme n'est donc pas de mise. En avant, bonne rentrée !

 Tweets

Détail



SNES-FSU Limoges @sneslimoges

La rentrée en musique c'est du pipeau, les 20 000 AVS en moins c'est du concret !

Jean-Michel Blanquer @jmbanquer 10 j



Une magnifique classe orchestre au Collège Élie Wiesel au Cha...

Aimé 58 fois

64 retweets

RÉFORME DU COLLÈGE : TOUT RESTE À FAIRE

La rentrée 2017 sera la deuxième année de la réforme Vallaud-Belkacem. Inutile de revenir longuement sur le fait que tout ce que nous avons dénoncé dans cette réforme (baisses horaires des disciplines, renvoi au local avec mise en concurrence des disciplines voire des établissements, EPI chronophages aux problématiques artificielles imposées d'en haut, disparition du latin, des classes européennes...) s'est amplement vérifié tout au long de l'année. Les enseignants de collège ont fini l'année épuisés tant leur charge de travail a été lourde, et complètement désabusés car ils ont mesuré que ce qu'ils devaient mettre place ne permettait aucunement de sortir le collège de ses difficultés, pire, les difficultés étaient accrues !

Le Ministre Blanquer a pris en juin un certain nombre de mesures qui s'appliquent dès cette rentrée : classes bilingues rétablies, latin redevenu un enseignement à part entière déconnecté des EPI notamment. En revanche, aucun financement complémentaire n'a été alloué aux collèges qui doivent financer, le cas échéant, le rétablissement de ces enseignements sur leurs 3 heures de marge ! Absence de financement complémentaire et renvoi au local accroissant les inégalités entre établissements sont inacceptables. L'ouverture de discussions pour une autre réforme du collège est toujours impérative et nous devons collectivement continuer à porter cette exigence.

Autre chantier lancé par le Ministre pendant l'été, celui des « devoirs faits » : dispositif vendu à grand renfort de communication comme une mesure d'égalité entre les jeunes. Le flou demeure concernant les intervenants : enseignants payés en HSE, jeunes recrutés en service civique essentiellement (1 recrutement par collège dans l'académie), il n'est pas à exclure non plus que les AED soient amenés à intervenir dans la mesure où l'aide aux devoirs fait partie de leurs missions, mais au détriment alors des autres missions vie scolaire. Quant à la coordination pédagogique... Alors que la question du travail des élèves en dehors de la classe est un sujet complexe et indispensable à prendre en compte, on ne peut que déplorer l'absence de réflexion globale sur ce qui doit être mis en œuvre pour aider les élèves les plus en difficultés à comprendre les attendus et les implicites scolaires et le fait que cette mission soit confiée à des précaires sans aucune formation. On le voit le chantier de l'accompagnement des élèves hors du temps scolaire et son articulation avec le temps scolaire reste à construire !

AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS, FAUSSES ILLUSIONS, VRAI PIÈGE

Renforcer l'autonomie des établissements, accroître les pouvoirs du chef d'établissement constitueraient la voie obligée pour libérer le système éducatif des supposées pesanteurs qui entraveraient son fonctionnement et l'empêcherait de répondre aux besoins. Tel est le discours développé par les ministres de l'Éducation successifs et par plusieurs cercles de réflexion d'inspiration libérale (Institut Montaigne et Terra Nova).

Mais derrière ce qui est volontiers présenté comme des évidences de bon sens, se cachent de redoutables logiques.

Soulignons tout d'abord que l'expérience des États qui ont fait le choix de recourir à l'autonomie des établissements devrait conduire à la prudence. Renforcement des discriminations sociales entre les établissements, contenus d'enseignements soumis à diverses pressions idéologiques et en partie définis localement, révèlent que l'autonomie ne va pas de pair avec une amélioration du fonctionnement et des performances des systèmes éducatifs.

Renforcer l'autonomie ne peut produire qu'une amplification des inégalités entre les établissements et un accroissement de fait de la ségrégation sociale. Une réponse locale, construite à partir des besoins supposés de la population accueillie, conduira le plus souvent, dans les établissements défavorisés, à des formes de renoncement à des contenus exigeants et formateurs.

Donner de l'autonomie aux établissements pour organiser les enseignements est déjà partiellement à l'œuvre dans nos établissements que ce soit en lycée depuis la mise en place de la réforme Chatel, ou en collège avec la réforme Vallaud-Belkacem. Les effets pervers sont connus : mise en concurrence des disciplines et des enseignements, choix guidés non par la pertinence pédagogique mais par des logiques comptables. On imagine sans mal les dérives auxquelles conduirait un renforcement de l'autonomie des établissements pour l'organisation des horaires d'enseignement notamment.

Derrière le renforcement de l'autonomie se cache aussi la volonté d'économies budgétaires et de redéfinition du métier et des services des personnels, voire d'individualisation de leur rémunération. Renvoyer la gestion de la pénurie budgétaire au local permet aux ministres et aux recteurs de ne pas assumer les conséquences de dotations horaires insuffisantes en renvoyant systématiquement aux « choix » d'établissements. C'est une réalité que nous ne cessons de dénoncer car elle conduit à des tensions dans les établissements et à des pressions sur les personnels par exemple en conditionnant des dédoublements à l'acceptation d'HSA.

La recherche d'économies budgétaires concerne aussi les enseignants au travers de la volonté de redéfinir et d'imposer

localement un certain nombre de missions et d'évolutions du métier. Si nos actions ont permis jusqu'alors que soient réaffirmées des garanties statutaires dans nos métiers, notamment au travers des décrets d'août 2014, nul doute que le Ministre Blanquer rêve, là encore, d'y introduire de la « souplesse » en comptant qu'il sera plus facile d'imposer des modifications localement.

Enfin, le serpent de mer du recrutement des enseignants par le chef d'établissement refait surface, toujours articulé au bon sens qui voudrait qu'on travaille mieux avec une équipe qu'on a choisie. Notons au passage un discours à sens unique car jamais n'est évoquée la possibilité du choix du chef d'établissement par les enseignants... Des recrutements locaux ont déjà été expérimentés (établissements Eclair,...), ils ont systématiquement été un échec et ont conduit à laisser de nombreux postes vacants. Par ailleurs, au delà du détestable mercato qui aurait lieu, jamais ne sont évoquées les situations des établissements excentrés ou peu attractifs. Ne sont jamais évoqués non plus les liens de dépendance voire de soumission qui pourraient apparaître, en totale contradiction avec notre ambition d'un enseignant concepteur et maître de ses pratiques, au service d'une même ambition pour tous les jeunes, quelque soit l'établissement.

Tout doit donc nous conduire à nous opposer à l'accroissement de l'autonomie des établissements voulue par le ministre Blanquer car elle est nocive pour le système éducatif et pour les jeunes. Nous y opposons une toute autre autonomie, celle des équipes pédagogiques, qui au sein d'un cadre national renforcé et garanti, se verraient dotées d'un complément de dotation, au delà des horaires réglementaires, pour mettre en œuvre les dispositifs qu'elles jugeraient pertinents pour leurs élèves, permettant, par exemple, de lutter contre l'échec scolaire.

UN BAC PLUS JUSTE ?



J-M.Blanquer entend mettre en oeuvre une réforme du baccalauréat, engagement de campagne d'E.Macron. Il s'agirait de mettre fin au gâchis que représente le taux d'échec en 1ère année de licence selon E.Philippe, ou de « remuscler » l'examen selon J-M.Blanquer, sans que l'on sache en quoi une réforme du baccalauréat améliorerait la réussite en licence ou en quoi consisterait son bodybuildage.

Le coût du bac, son inutilité, la désorganisation qu'il entraînerait en fin d'année scolaire sont des arguments aussi souvent avancés pour revoir son organisation : Sgen-CFDT, Snpden-UNSA (chefs établissements), Terra Nova et Institut Montaigne, think tank libéraux, s'en donnent à cœur joie. Sans doute n'ont-ils jamais pris la peine d'évaluer les conséquences sur l'organisation des établissements de l'introduction d'épreuves en cours d'année imposées aux enseignants de langues vivantes depuis la réforme Chatel du lycée (J-M.Blanquer était alors DEGESCO). Il s'agirait donc d'amplifier les périodes où faire classe relève de l'impossible, les élèves étant dispersés dans le passage d'épreuves non évaluées par l'examen national de fin d'année. Ou bien s'agirait-il de renvoyer au contrôle continu tout ce qui ne relèverait pas des 4 épreuves finales souvent évoquées ? Jamais dans ces scénarios n'est évoqué l'incroyable alourdissement de la charge de travail qui en résulterait pour les enseignants, voir encore nos collègues de langues pour le mesurer, ou bien l'amplification des pressions locales qui ne manquerait pas d'apparaître dans l'objectif de gonfler les taux de réussite, comme cela se pratique déjà au collège pour le DNB par exemple.

Dans tous les cas il en serait fini du diplôme national, premier grade universitaire, garant quoi qu'on en dise, de l'égalité de traitement de l'ensemble des lycéens sur le territoire.

Car si bien évidemment des problèmes majeurs se posent lors de l'accès au supérieur de nombre de nos élèves, ils ne relèvent pas des modalités d'organisation du baccalauréat. Les véritables blocages sont ailleurs : APB qui oriente des élèves dans des filières non choisies, manque criant de places dans certaines filières et indigence des moyens de l'enseignement supérieur pour faire face à la poussée démographique, absence de débouchés pour certains bacheliers, notamment professionnels ou technologiques. Enfin, et peut-être surtout, les fragilités d'un nombre croissant de lycéens, qui traversent le système éducatif (merveilleuse fluidité des parcours) sans réellement entrer dans les apprentissages, ne sont jamais prises en charge du fait des taux d'encadrement détestables et des baisses horaires disciplinaires en lycée comme en collège.

Alors mettre en place un bac par établissement -conséquence inévitable d'une part plus grande du contrôle continu ou des épreuves en cours d'année-, ayant la valeur que la société voudra bien lui donner, est-il de nature à résoudre ces difficultés ? C'est bien peu probable et l'objectif n'est évidemment pas là. En effet, E.Philippe envisage dans le même temps la mise en place de pré-requis pour l'accès aux filières universitaires, autrement dit d'une sélection. Toute ambition d'élévation des qualifications, indispensable au développement du Pays, semble donc écartée des projets du Gouvernement, les bacheliers pro seraient par exemple cantonnés à bac+1 au lieu de mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'amélioration de leur réussite en BTS.

Derrière cette réforme du bac se cachent finalement d'autres objectifs, celui d'une fluidité encore accrue des parcours dans le secondaire -la terminale et son bac restant le dernier goulet d'étranglement-, corrélé à celui de la mise en place d'une sélection à l'entrée à l'université. Le SNES-FSU portera d'autres orientations lors des concertations qui devraient s'ouvrir sous peu et auxquelles il associera la profession.

STAGES SYNDICAUX 2017-2018 organisés par la section académique

« Enseignement des lettres »

Jeudi 19 octobre 2017, collège Donzelot Limoges

Enseigner aujourd'hui les lettres en collège et lycée.

Le stage, animé par Magali Espinasse, responsable du groupe Lettres du SNES national, permettra de traiter des questions concernant l'enseignement du français et de la littérature, en collège et en lycée.

La réforme du collège ne simplifie pas le travail des enseignants de Lettres... Les nouveaux programmes de français, s'ils apportent quelques avancées quant à la définition de la discipline, ont deux défauts majeurs : l'organisation par cycle et le manque de lisibilité. Comment s'en emparer ? Comment faire progresser les élèves dans la discipline ?

Cette réforme aura aussi, très vite, des conséquences sur l'enseignement en lycée. Comment assurer la liaison entre le collège et le lycée ? Que doit revendiquer le SNES pour l'enseignement de la discipline en lycée, pour les épreuves du bac ?

Le stage sera l'occasion de travailler et d'échanger tout particulièrement sur l'enseignement de la lecture en collège et en lycée. De l'explication de texte à la lecture raisonnée, en passant par la lecture méthodique, la lecture littéraire ou le commentaire, comment les instructions officielles ont-elles évolué ? Comment se traduisent-elles dans la classe ? Quelles conceptions de la lecture supposent-elles ? Quelles sont les pratiques de classe que chacun a tendance à privilégier, en fonction des niveaux de classe et du contexte ?

« Enseigner les mathématiques aujourd'hui »

Jeudi 19 octobre 2017, lycée Dautry, Limoges

Quelle évolution de l'enseignement des mathématiques : historique, perspectives et revendications.

La réforme des programmes de maths en collège montre l'émergence d'une orientation de cette discipline qu'il nous faut analyser. En effet, alors que la réforme « des maths modernes » était porteuse d'une idéologie, les différentes modifications qui lui ont succédé, à partir des premiers constats de la mise en place du collège unique, ont surtout consisté à faire des coupes dans les contenus mathématiques sans véritable logique autre que celle de l'employabilité des élèves. Au delà, les attaques récurrentes sur le niveau mathématique des élèves posent question, d'autant qu'elles conduisent à l'émergence d'une évaluation « Pisa-compatible » particulièrement évidente dans les sujets du nouveau Dnb. Enfin, après l'invasion des statistiques dans les programmes de lycée, le collège voit apparaître une « initiation à la programmation ». Enseigner les maths dans le secondaire peut-il se faire en faisant abstraction de toute conceptualisation ? La question se pose quand, par exemple, les programmes ne font plus référence à la géométrie euclidienne, ou que les propriétés des opérations ne sont plus nommées (avec du coup des imprécisions ou même des erreurs didactiques dans les nouveaux manuels). Et que penser du nouveau Capes de maths option informatique ? Plus précisément, qu'est-ce qu'être prof de maths en ce début de 21^e siècle ?

« Psy-EN »

Jeudi 19 octobre 2017, collège Donzelot, Limoges

Nouveau corps, nouvelles perspectives ?

Contactez Françoise Quemener au CIO de Limoges.

« Liberté pédagogique »

Jeudi 14 décembre 2017, Limoges

Comment défendre la liberté pédagogique des enseignants aujourd'hui, dans le quotidien d'un métier de plus en plus soumis à des injonctions ?

La liberté pédagogique est une composante essentielle du métier enseignant. Inscrite dans la loi, elle permet aux professionnels de rester des concepteurs de leur activité. Celle-ci a cependant bien évolué au cours du temps.

Actuellement, cette liberté est mise en tension entre les prescriptions de l'institution, les obligations des missions de service public, les demandes de cadrage parfois quant aux objectifs visés voire les moyens de les atteindre, le développement de l'autonomie des établissements.

Comment les IPR, les chefs d'établissement, les formateurs pédagogiques conçoivent-ils cette liberté pédagogique ?

Comment la défendre aujourd'hui, dans le quotidien du métier ?

Outre sa dimension individuelle, elle comprend aussi une dimension collective, lorsque les équipes prennent un certain nombre de décisions concernant l'organisation des enseignements ou l'évaluation. Comment faire vivre la démocratie dans l'établissement afin de favoriser l'expression de cette liberté pédagogique ? Comment concilier alors liberté pédagogique individuelle et collective ? Quel est le rôle du SNES dans les débats qui peuvent surgir ?

Le stage sera l'occasion de faire le point sur cette notion avec des éclairages différents, et de débattre ensemble de ces enjeux, à la fois dans nos pratiques professionnelles et dans la vie des établissements.

« Titulaires 1^{ère} et 2^{ème} année »

Date à venir

Poursuivre l'entrée dans le métier avec le SNES-FSU.

Stages ouverts à toutes et tous. Frais de déplacement et de repas pris en charge par le SNES pour les syndiqué-e-s.

Inscription par mail à s3lim@snés.edu en précisant votre nom et prénom.

ATTENTION ! : Autorisation d'absence, de droit, à demander au Recteur par voie hiérarchique au plus tard un mois avant la date du stage, soit le 19 septembre pour les stages mathématiques, lettres et Psy-EN. Modèles sur notre site internet.